



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 janvier 2010

BIEN RETRANSFERÉ PAR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE NIORT À LA VILLE
DE NIORT - BÂTIMENT DUGUESCLIN -
CONVENTION DE GESTION DE DETTE
RÉCUPÉRABLE ENTRE LA CAN ET LA VILLE
DE NIORT

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

DIRECTION DES FINANCES

**BIEN RETRANSFERÉ PAR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE NIORT À LA VILLE DE NIORT -
BÂTIMENT DUGUESCLIN - CONVENTION DE GESTION DE DETTE
RÉCUPÉRABLE ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Vu l'article 70 de la loi de finances rectificative pour 2007 n° 2007-1824 du 25 décembre 2007,

Vu le pacte commnautaire adopté le 28 juin 2004,

Vu l'évaluation des charges proposée par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 9 novembre 2009.

Considérant que :

- des équipements préalablement transférés par la Ville de Niort à la CAN ont déjà fait l'objet d'un retour à la Ville de Niort ;
- en 2009, les bâtiments Du Guesclin, place Chanzy, ont été détransférés à la Ville de Niort ;
- la dette afférente à cet équipement s'élève à 480 992,21 € au 1^{er} janvier 2009 et que la Ville de Niort et la CAN ont convenu, comme le prévoit la circulaire d'application de la loi du 12 juillet 1999, que la CAN conserverait la gestion de cette dette jusqu'à son extinction, la Ville s'engageant à lui rembourser les sommes en capital et intérêts correspondantes.

Il convient d'établir une convention ayant pour objet de fixer les modalités de gestion pour la CAN de la dette récupérable correspondant aux bâtiments Du Guesclin, place Chanzy, retournés à la Ville de Niort et les conditions dans lesquelles celle-ci s'engage à rembourser la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort, annexée à la présente délibération, pour la récupération par la CAN auprès de la Ville de Niort d'annuités d'emprunt,
- Autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN